

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 18 décembre 2014

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 18 décembre 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 décembre 2014, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Emmanuel GLYKOS – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS -
M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER -

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES DE LA VILLE ET DU CCAS DE COGNAC ATTRIBUTION DU MARCHE – V 2014.130 PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT	2014.191
---	-----------------

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal, l'attribution du marché de prestations de services d'assurances de la Ville et du CCAS de Cognac.

Le marché de prestations de services d'assurances avec une prise d'effet au 01/01/2013 a été relancé pour les 3 lots suivants :

- Lot n°1 : Assurance Responsabilité Civile (Classification CPV 66516000-0)
- Lot n°2 : Assurance des Dommages aux Biens (Classification CPV 66515000-3)
- Lot n°3 : Assurance Protection Juridique (Classification CPV 66513000-9)

Ces 3 assurances ont été résiliées à titre conservatoire, dans l'attente du résultat de la présente consultation.

Les variantes sont expressément autorisées sur chacun des lots, elles concernent les garanties supplémentaires et complémentaires.

Prestation supplémentaire éventuelle sur le lot 2 : bris de machine informatique (sans franchise)

Le montant se présente sous forme de primes annuelles pour chacun des lots.

2 formules avec franchises étaient proposées pour les lots 1 et 2.

Le marché est conclu à compter de sa notification avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans (fin du marché le 31 décembre 2017).

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP et le JOUE le 8 octobre 2014 ainsi que dans les annonces du journal spécialisé L'ARGUS, le 10 octobre 2014.

La date limite de remise des offres était fixée au 18 novembre 2014 à midi.

3 candidats ont remis leur offre, dans les délais : SARRE ET MOSELLE, SMACL, AREAS/PNAS

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le Consultant CAP SERVICE PUBLIC – 1456 av du Général Bigeard – BP 10041 – 54203 TOUL Cedex, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 3 décembre 2014 a déclaré l'attribution des marchés sans suite, pour des raisons d'ordre budgétaire ; les offres proposées étant moins avantageuses économiquement que les marchés actuels, même avec les majorations de cotisation imposées par 2 titulaires (lots 2 et 3).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE la déclaration sans suite de ces marchés aux assureurs suivants :

lot 1 : société SMACL Assurances et société AREAS Dommages par l'intermédiaire du courtier PNAS

lot 2 : société AREAS Dommages par l'intermédiaire du courtier PNAS

lot 3 : société SMACL Assurances et société CFDP par l'intermédiaire de l'agent général SARRE ET MOSELLE

VALIDE les propositions des assureurs attributaires des marchés actuels, d'augmenter les cotisations comme suit :

lot 2 : société MMA I.A.R.D par l'intermédiaire de l'agent général : CABINET LOUVET – majoration de 33 % de la cotisation annuelle.

lot 3 : société DAS SA par l'intermédiaire de l'agent général : CABINET LOUVET – majoration de 39,69 % de la cotisation annuelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de services et tous les avenants et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS